

Politique de transparence relatives aux risques en matière de durabilité et relatives à la prise en compte des principales incidences négatives

Mars 2023

La présente déclaration est relative à la mise en œuvre par Amundi Immobilier du Règlement (UE) 2019/2088 sur les informations relatives au développement durable ("SFDR" ou le "Règlement sur les informations")

Le règlement (UE)2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers stipule en son article 3 et son article 4 que les acteurs des marchés financiers publient sur leur site internet une déclaration sur les politiques de diligence raisonnable en matière de durabilité.

Les risques en matière de durabilité sont définis par le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers comme étant « *un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement* ».

Sommaire

- I. L'approche d'Amundi Immobilier en matière d'investissement responsable
 1. Publication de sa charte d'investissement responsable
 2. Définition d'une charte d'engagement pour impliquer ses parties prenantes
 3. Participation et contribution aux organismes de place

- II. Politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans leur processus de prise de décision en matière d'investissement (article 3 SFDR)
 1. Méthodologie d'analyse des risques en matière de durabilité
 2. Analyse du risque physique
 3. Cartographie des risques ESG

- III. Les Principales Incidences Négatives (PAI - article 4 SFDR)
 1. Analyse et évaluation des principales incidences négatives
 2. Méthodologie d'analyse intégrant les PAI

I. L'approche d'Amundi Immobilier en matière d'investissement responsable

Pour se conformer à ces différentes obligations Amundi Immobilier a choisi de publier sur son site internet sa politique de transparence relatives aux risques en matières de durabilité (articles 3) ainsi que sa politique de prise en compte des principales incidences négatives (articles 4).

1. Publication de sa Charte d'Investissement Responsable

Amundi Immobilier, filiale à 100% d'Amundi Group a mis en œuvre une politique d'Investissement Responsable qui reprend chacun des trois grands piliers que sont l'Environnement, le Social et la Gouvernance.

Le volet Environnemental est la pierre angulaire du Développement Durable dans le domaine de l'investissement immobilier et de la gestion d'un parc immobilier. Il intègre bien entendu les effets sur l'environnement de l'exploitation des actifs existants et de leur mode d'occupation, mais également les conséquences produites par les travaux de construction ou de rénovation ou encore les impacts de nos choix de gestionnaire immobilier en termes de matériaux, de systèmes techniques d'exploitation, de projets déployés et de traitement de tout type de déchets.

Le volet Social est également très présent dans notre gestion responsable, que ce soit en interne chez Amundi Immobilier, dans les modalités d'utilisation de nos actifs immobiliers par leurs locataires, dans l'étude des chaînes d'approvisionnement de nos actifs ou encore dans le niveau d'engagement que nous requerrons de la part des divers prestataires mandatés par nos fonds.

Enfin, un volet Gouvernance important est décliné, intégrant d'une part les règles que le statut réglementé de Société de Gestion de Portefeuille impose à Amundi Immobilier et d'autre part l'ensemble des pratiques vertueuses mises en place par Amundi Groupe pour la gestion de la Gouvernance dans l'ensemble de ses fonds.

Amundi Immobilier a décliné la politique d'Investissement Responsable d'Amundi afin de la rendre compatible avec la gestion d'actifs réels (immobiliers). Amundi Immobilier procède à une analyse environnementale, sociale et de Gouvernance sur l'ensemble de ses actifs immobiliers en gestion.

Pour l'analyse immobilière de ses actifs sous gestion, Amundi Immobilier axe sa politique d'Investissement Responsable sur 3 dimensions :

- Les due diligences réalisées pour l'étude technique ou environnementale des actifs
- L'intégration systématique des principes de la Charte d'Investissement Responsable pour nos fonds à vocation ISR ou labellisés ISR et leur intégration dès que possible dans les autres fonds.
- La création et l'actualisation d'un Outil d'Audit Immobilier, décrit ci-après, qui nous permet de donner une note sur la performance environnementale et sociale, d'établir une performance carbone et d'évaluer l'exposition aux risques climatiques de chacun de nos actifs immobiliers sous gestion.

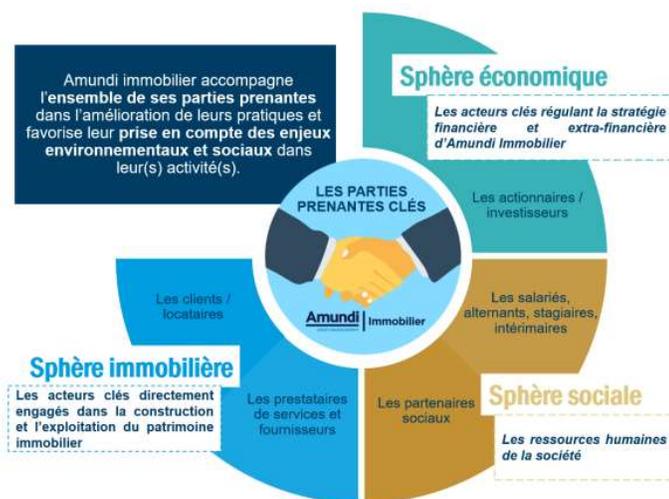
Afin d’impliquer l’ensemble de ses collaborateurs, cette Charte est présentée à chaque nouveau collaborateur d’Amundi Immobilier dans le cadre des documents d’accueil remis à chaque nouveau collaborateur par le service des Ressources Humaines. Elle est également diffusée lors de chacune de ses mises à jour, à l’ensemble des collaborateurs d’Amundi Immobilier.

De plus, une formation interne Amundi nommée « l’essentiel de l’ISR » est proposée dans les formations accessibles à tous les collaborateurs d’Amundi Group. Ceci dans le but de les aider à mieux appréhender ces sujets et approfondir régulièrement leurs connaissances.

2. Définition d’une charte d’engagement pour impliquer ses parties prenantes

En tant que gestionnaire engagé depuis 2010 au sein de son secteur d’activité pour le développement de l’approche ESG, Amundi Immobilier se distingue comme un acteur moteur dans la profession pour l’intégration et l’application des critères ESG dans la gestion de ses fonds et l’ensemble de ses pratiques. Amundi Immobilier, met en œuvre une politique d’Investissement Responsable qui reprend chacun des trois grands piliers que sont l’Environnement, le Social et la Gouvernance.

Amundi Immobilier construit un dialogue continu avec ses principales parties prenantes et s’appuie sur une gouvernance interne engagée telle que décrite ci-dessous.



Amundi Immobilier attache une importance particulière à :

- La construction d’une relation de confiance avec ses locataires pour faciliter l’utilisation optimale des actifs et garantir leur satisfaction
- Son engagement auprès de ses prestataires et fournisseurs de services afin d’améliorer leurs pratiques ESG

Amundi Immobilier porte une attention particulière aux relations nouées avec ses différentes parties prenantes et veille à prendre en compte leurs attentes et leurs contraintes notamment en matière de politique ESG.

3. Participation et contribution aux organismes de place

Amundi a été l'un des signataires fondateurs des Principes de l'Investissement Responsable développés sous l'égide des Nations Unies dès 2006.

En outre, notre présence active depuis 2010 dans les différents groupes de travail de place, dédiés à la réflexion sur l'Investissement Socialement Responsable (ISR) en témoigne : groupes de travail au sein de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), dont Amundi Immobilier est l'un des membres fondateurs, Commission OPCI à l'AFG, groupe de travail de l'ASPIM et plus particulièrement celui ayant pour sujet le label ISR appliqué à l'immobilier, suivi des réflexions dans le cadre de l'INREV, participation à une réflexion sur l'immobilier de demain à travers le cycle RE.BUILD, etc.

II. Politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans leur processus de prise de décision en matière d'investissement (article 3 SFDR)

1. Méthodologie d'analyse des risques en matière de durabilité

L'analyse du risque de durabilité selon Amundi Immobilier permet d'évaluer le risque associé et le caractère durable des opportunités d'investissements, non seulement sur la base de critères économiques et financiers, mais en intégrant également des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tant au moment de la décision d'investissement que dans les phases de gestion de l'actif considéré.

Amundi Immobilier a développé sa propre méthode de notation ESG visant à mesurer la performance ESG pour toutes les classes d'actifs et toutes les localisations ; c'est-à-dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques de durabilité inhérents à son secteur d'activité et aux caractéristiques propres de l'actif. L'utilisation de ces notations ESG permet de prendre en compte les risques de durabilité dans les décisions d'investissement.

Amundi Immobilier applique à toutes les stratégies d'investissement des politiques d'exclusion ciblées, en excluant les entreprises et les actifs en contradiction avec sa Charte d'Investissement Responsable.

Ainsi, dans l'échelle de notation ESG d'Amundi Immobilier, les actifs appartenant à la liste d'exclusion correspondent à F ou G.

La notation ESG d'Amundi Immobilier est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (la meilleure note) à G (la moins bonne). Cette notation est effectuée une

première fois lors des diligences d'acquisition de l'immeuble, puis renouvelée à minima tous les 3 ans. Cette notation permet d'établir -si besoin- un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'immeuble aux principaux risques de durabilité.



La notation et l'analyse ESG sont effectuées au sein de l'équipe d'analyse ESG d'Amundi Immobilier, avec l'appui technique d'auditeurs tiers indépendants.

Ces critères d'analyse effectués durant les diligences d'acquisition permettent de mettre en évidence les performances ESG de l'actif ainsi que les risques de durabilité auxquels il pourrait être exposé. Ces critères sont obligatoirement soumis au Comité d'Investissement de la Société de Gestion et peuvent constituer le cas échéant un critère discriminant dans la décision d'investissement.

Ces grilles d'analyses sont utilisées en phase d'acquisition et d'exploitation afin d'avoir une démarche de gestion proactive pour identifier des solutions viables d'amélioration des performances ESG des actifs lorsque ceux-ci ne satisfont pas les critères minimum du fond concerné. Ces plans d'actions sont ensuite déployés par les équipes d'Asset management.

Pour déterminer la notation ESG, Amundi Immobilier évalue la performance de chaque actif sur les dimensions suivantes :

- i. Dimension environnementale : Elle examine la capacité des actifs à maîtriser leur impact environnemental direct et indirect, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources, en protégeant la biodiversité...
- ii. Dimension sociale : Elle prend en compte des indicateurs tels que le bien-être des locataires ou la manière dont les principaux acteurs de l'immeuble (property manager / administrateur de biens, facility manager / mainteneur et promoteur) interagissent positivement avec l'immeuble, ses occupants tout en étant en ligne avec la stratégie du fonds...
- iii. Dimension de la gouvernance : Cette dimension évalue la capacité de la société de gestion à mettre en place un processus de collaboration impliquant les principales parties prenantes de l'immeuble (property manager / administrateur de biens, facility manager / mainteneur et promoteur), afin de s'assurer qu'ils contribueront positivement à l'atteinte des objectifs de l'immeuble.

2. Analyse du risque physique

Les risques physiques sont la résultante du rapport entre trois thématiques :

- La géolocalisation précise de l'actif qui permet d'établir son exposition aux changements climatiques ;
- La capacité de l'actif à y résister au travers de ses équipements ;
- Les facteurs aggravants pouvant se situer dans son environnement proche.

Pour déterminer l'exposition à ces risques, Amundi Immobilier se base sur l'étude de scénarios prospectifs des évolutions climatiques. Les risques considérés sont uniquement les risques identifiés imputables aux changements climatiques. Ainsi, les risques sismiques, ne sont pas évalués par la méthodologie.

Exemple d'analyse des risques physiques :



3. Cartographie des risques ESG

Amundi Immobilier a établi une cartographie de ses principaux risques ESG afin de les intégrer dans son processus de couverture d'analyse ESG.

Nature du Risque	Risque analysé
Risques physiques liés au changement climatique affectant le bâtiment et ses occupants	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse du niveau de la mer - Inondations dues aux pluies - Hausse de la température moyenne - Canicules - Tempêtes
Risques liés à la perte de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Part des surfaces végétalisées
Risques de responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> - Contaminations légionnelles - Sécurité incendie - Amiante & Plomb
Risque de résilience au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un bilan financier carbone/ des émissions de CO2 - Mesure des émissions de GES
Risques sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Sécurité des usagers et du bâtiment
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Risques en matière de fraude et corruption et de blanchiment de capitaux

III. Les principales incidences négatives (PAI - article 4 SFDR)

1. Analyse et évaluation des principales incidences négatives

La notation ESG d'Amundi Immobilier tient compte et intègre la mesure des impacts négatifs potentiels de l'actif sur les facteurs de développement durable pour les fonds répondant aux exigences des articles 8 et 9 du Règlement UE 2019/2088 sur la publication d'informations en matières de durabilité dans le secteur des services financiers dit « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

La notation ESG vise à mesurer la performance ESG d'un immeuble, par exemple sa capacité à anticiper et à gérer les principales incidences négatives inhérentes à son secteur et à sa situation particulière.

Cette notation ESG est effectuée durant les diligences d'acquisition et actualisée régulièrement afin de mesurer la performance ESG de l'actif et d'évaluer les incidences négatives en matière de durabilité.

La performance ESG de chaque actif est évaluée par comparaison avec la performance moyenne de son secteur, à travers les trois dimensions ESG.

Parmi les thèmes centraux étudiés par Amundi Immobilier dans le cadre de cette notation ESG, nous retrouverons notamment les incidences négatives sur les facteurs de durabilité suivantes :

Incidences négatives des facteurs de durabilité		Indicateurs de mesure	Correspondance avec la notation ESG d'Amundi Immobilier
Combustibles fossiles	Exposition aux combustibles fossiles par le biais de biens immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication de combustibles fossiles	Part des investissements dans des biens immobiliers liés à l'extraction, au stockage, au transport ou à la fabrication de combustibles fossiles	Recensement des sites comportant des activités liés aux combustibles fossiles
Efficacité énergétique	Exposition à des biens immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part des investissements dans des biens immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Indicateur annuel énergétique
Consommation d'énergies	Intensité de la consommation d'énergie	Consommation d'énergie en kWh des biens immobiliers détenus par mètre carré	Indicateur de performance énergétique

2. Méthodologie d'analyse intégrant les PAI

En s'appuyant sur la version 2020 de la notation ESG d'AMUNDI Immobilier, chaque immeuble est noté sur 14 thématiques réparties sur les 3 piliers ESG – E , S et G .

Aspects environnementaux :

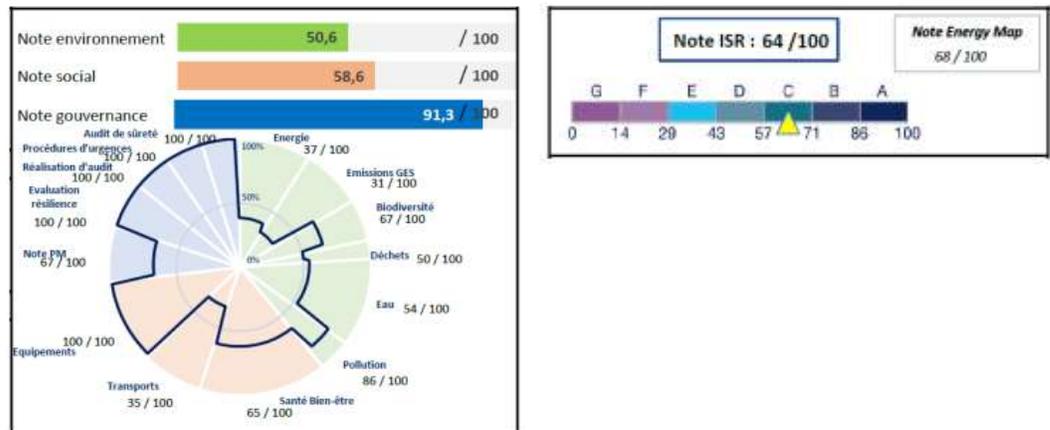
- Energie
- Emissions de Gaz à effets de serre
- Biodiversité
- Déchets
- Eau
- Pollution

Aspects Sociaux :

- Santé et Bien-être
- Transports
- Equipements

Aspects gouvernances :

- Performance du Property Manager
- Evaluation de la résilience aux changements climatiques
- Réalisation d'audits (Energétique et technique)
- Audit de sureté



Les notes obtenues sur ces 14 thématiques sont globalisées et se traduisent par le score ESG de l'actif (dénommé note ISR sur l'image ci-contre) allant de 0 à 100. Cette note classe les actifs sur une échelle de A à G, la meilleure note étant A (100).

TRANSPARENCY POLICY ON SUSTAINABILITY RISK AND ON THE CONSIDERATION OF PRINCIPAL DVERSE IMPACTS

March 2023

1. Introduction

This statement relates to the implementation by Amundi Real Estate of the Regulation (EU) 2019/2088 on sustainability reporting ("SFDR" or the "Disclosure Regulation").

The Regulation EU2019/2088 stipulates in its Articles 3 and 4 that financial market participants shall publish a statement on sustainability due diligence policies on their website.

Sustainability risks are defined by the Regulation (EU) 2019/2088 on sustainability disclosure in the financial services sector as "an environmental, social or governance event or situation which, if it occurs, could have a material adverse impact on the value of the investment".

Contents

- I. Amundi Real Estate's approach to responsible investment
 1. Publication of its responsible investment charter
 2. Definition of a commitment charter to involve its main stakeholders
 3. Participation in and contribution to market organizations

- II. Policies on integrating sustainability risks into their investment decision-making process (Article 3 SFDR)
 1. Methodology for sustainability risk analysis
 2. Physical risk analysis
 3. ESG risk mapping

- III. Principal Adverse Impacts (PAI - Article 3 SFDR)
 1. Analysis and assessment of principal adverse impacts
 2. Methodology for PAIs mapping

I. Amundi Real Estate's approach to responsible investment

In order to comply with these different obligations, Amundi Real Estate has chosen to publish on its website its transparency policy regarding sustainability risks (article 3) as well as its policy to take into account the principal adverse impacts (article 4).

1. Publication of its Responsible Investment Charter

Amundi Real Estate, a wholly owned subsidiary of Amundi Group, has implemented a Responsible Investment policy which covers each of the three main pillars: Environment, Social and Governance.

The Environmental pillar is in real estate investment and management the cornerstone of the Sustainability policy. It includes, not only, the effects on the environment of the operation of existing assets and their occupancy, but also the consequences of construction or renovation work or the impacts of our choices as a asset manager in terms of materials, technical operating systems, projects developed and the treatment of all types of waste.

The social aspect is also very present in our responsible management, whether internally at Amundi Real Estate, in the way our real estate assets are used by their tenants, in the study of the supply chains of our assets or in the level of commitment that we require from the various service providers appointed by our funds.

Finally, a significant governance component has been developed, integrating the rules that the regulated status of Portfolio Management Company imposes on Amundi Real Estate and the ethical practices implemented by Amundi Group for the governance in all its funds.

Amundi Real Estate has adapted Amundi's Responsible Investment policy in order to comply with the management of real assets (real estate). Amundi Real Estate carries out an environmental, social and governance analysis of all its real estate assets under management.

For the real estate analysis of its assets under management, Amundi Real Estate focuses its Responsible Investment policy on three dimensions:

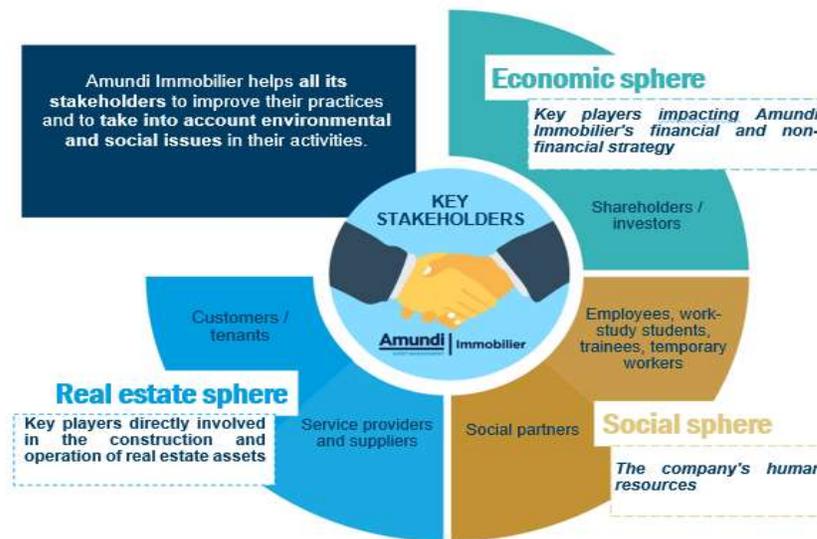
- Due diligence carried out for the technical or environmental study of assets,
- The systematic integration of the principles of the Responsible Investment Charter for our SRI or SRI-labelled funds and their integration as soon as possible in other funds.
- The creation and updating of a Real Estate Audit Tool, described below, which allows us assess the environmental and social performance, to establish a carbon performance and to evaluate the exposure to climate risks of each of our real estate assets under management.

In order to involve all of its employees, this Charter is presented to each new employee of Amundi Real Estate as part of the "welcome" package given to each new employee by the Human Resources department. It is also given to all Amundi Real Estate employees whenever updated.

In addition, an internal Amundi training course called "SRI Essentials" is available for all Amundi Group employees. The aim is to help them better understand these subjects and to regularly strengthen their knowledge.

2. Definition of a commitment charter to involve its stakeholders

As an asset manager committed since 2010 to the development of the ESG approach within its industry, Amundi Real Estate stands out as a driving force in the real estate sector for the integration and application of ESG criteria in the management of its funds and in all its practices. Amundi Real Estate implements a Responsible Investment policy that covers each of the three main pillars of Environment, Social and Governance. Amundi Real Estate builds a continuous dialogue with its main stakeholders and relies on a committed internal governance as described below.



Amundi Real Estate pays particular attention to :

- Building a relationship of trust with its tenants to ensure the optimal use of the assets and guarantee their satisfaction
- Engaging with its service providers and suppliers to improve their ESG practices

Amundi Real Estate values the relationships established with its various stakeholders and ensures that their expectations and constraints are taken into account, particularly in terms of ESG policy.

3 Participation and contribution to market organizations

Amundi was one of the founding signatories of the Principles for Responsible Investment developed under the aegis of the United Nations in 2006.

Moreover, our active presence since 2010 in the various working groups dedicated to Socially Responsible Investment (SRI) is proof of this: working groups within the Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), of which Amundi Immobilier is one of the founding members, the OPCI Commission at the AFG, the ASPIM working group and more particularly the one dealing with the SRI label applied to real estate, monitoring of reflections within the framework of INREV, participation in a reflection on the real estate of tomorrow through the RE cycle. BUILD CYCLE,

II. Policies on integrating sustainability risks into their investment decision-making process (Article 3 SFDR)

1. Methodology for sustainability risk analysis

Amundi Real Estate's sustainability risk analysis assesses the associated risk and sustainability of investment opportunities, not only on the basis of economic and financial criteria, but also by integrating environmental, social and governance (ESG) factors both at the time of the investment decision and during the management phases of the asset under consideration.

Amundi Real Estate has developed its own ESG rating methodology to measure ESG performance across all asset classes and locations, i.e. its ability to anticipate and manage the sustainability risks of its business sector and the specific characteristics of the asset. The use of these ESG ratings allows sustainability risks to be taken into account in investment decisions.

Amundi Real Estate applies targeted exclusion policies to all investment strategies, excluding companies and assets that are in contradiction with its Responsible Investment Charter.

Thus, in Amundi Real Estate's ESG rating scale, the assets belonging to the exclusion list correspond to F or G.

Amundi Real Estate's ESG rating is a quantitative ESG score translated into seven grades, ranging from A (the best grade) to G (the worst). This rating is carried out once during the due diligence process for the acquisition of the property, and renewed at least every three years. This rating makes it possible to establish - if necessary - an action plan to reduce the building's exposure to the main sustainability risks.



The ESG rating and analysis is carried out by Amundi Real Estate's ESG team, with the technical support of independent third party auditors.

These analysis criteria, carried out during the acquisition process, highlight the ESG performance of the asset as well as the sustainability risks to which it may be exposed. These criteria must be submitted to the Investment Committee and constitutes a discriminating criterion in the investment decision.

These analysis grids are used during the acquisition and operating phases in order to have a proactive approach to identify viable solutions for improving the ESG performance of assets when they do not meet the minimum criteria of the considered fund. These action plans are then deployed by the asset management teams.

To determine the ESG rating, Amundi Real Estate assesses the performance of each asset on the following dimensions:

- i. **Environmental:** It examines the capacity of assets to control their direct and indirect environmental impact, by limiting their energy consumption, reducing their greenhouse gas emissions, avoiding resource depletion, protecting biodiversity, etc.
- ii. **Social:** This takes into account indicators such as the well-being of tenants or the way in which the main stakeholders of the building (property manager, facility manager and developer) interact positively with the building and its occupants while being compliant with the fund's strategy...
- iii. **Governance:** This dimension assesses the ability of the management company to put in place a collaborative process involving the building's main stakeholders (property manager, facility manager and developer), to ensure that they will positively contribute to the achievement of the building's objectives.

2. Physical risk analysis

Physical risks are the result of the relationship between three issues:

- The precise geo-location of the asset which establishes its exposure to climate change;
- The ability of the asset to withstand it through its equipment;
- The aggravating factors that may be present in its immediate vicinity.

To determine the exposure to these risks, Amundi Real Estate uses prospective scenarios of climate change. The considered risks are only those identified as being attributable to climate change. Thus, seismic risks are not evaluated by the methodology.

Example of physical risk analysis:



3. ESG risk mapping

Amundi Real Estate has mapped its main ESG risks in order to integrate them into its ESG analysis coverage process.

Risks' nature	Risks assessed by Amundi Immobilier ESG rating
Physical risks related to climate change affecting the building and its occupants	<ul style="list-style-type: none"> - Sea level rise - Flooding due to rainfall - Increase in average temperature - Heat waves - Storms
Risks related to biodiversity loss	<ul style="list-style-type: none"> - Share of vegetated areas
Liability risks	<ul style="list-style-type: none"> - Legionella contamination - Asbestos
Climate change resilience risk	<ul style="list-style-type: none"> - Establishing a carbon financial balance sheet - Assessment of GHG emissions
Social risks	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibility for people with reduced mobility
Governance	<ul style="list-style-type: none"> - Fraud and corruption risk and money laundering risks

III. Principal Adverse Impacts (PAI - Article 4 SFDR)

1. Analysis and assessment of principal adverse impacts

Amundi Real Estate's ESG rating takes into account and integrates the measurement of the principal adverse impacts of the asset on sustainability factors for funds meeting the requirements of articles 8 and 9 of the EU Regulation 2019/2088 on sustainability disclosure in the financial services sector, the so-called "SFDR" (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

The ESG rating aims to measure the ESG performance of a property, e.g. its ability to anticipate and manage the sustainability risks inherent in its particular sector and situation.

This ESG rating is carried out during acquisition due diligence and updated regularly to measure the ESG performance of the asset and to assess principal adverse impacts.

The ESG performance of each asset is assessed against the average performance of its sector, across the three ESG dimensions.

Among the central themes studied by Amundi Immobilier in the framework of this ESG rating, we will find the following principal adverse impacts on sustainability factors.

Adverse Sustainability Indicators		Metric	Mapping with Amundi Immobilier ESG rating
Fossil fuels	Exposure to fossil fuels through real estate assets involved in the extraction, storage, transport or manufacture of fossil fuels	Share of investments in real estate assets involved in the extraction, storage, transport or manufacture of fossil fuels	Identification of sites with fossil fuel activities
Energy efficiency	Exposure to energy-inefficient real estate assets	Share of investments in energy-inefficient real estate assets	Annual energy indicator
Energy consumption	Energy consumption intensity	Energy consumption in GWh of owned real estate assets per square meter	Energy performance Indicator

2. Methodology for PAIs mapping

Based on the 2020 version of AMUNDI Real Estate's ESG rating, each property is rated on 14 themes divided into the 3 ESG pillars - E , S and G .

Environmental aspects:

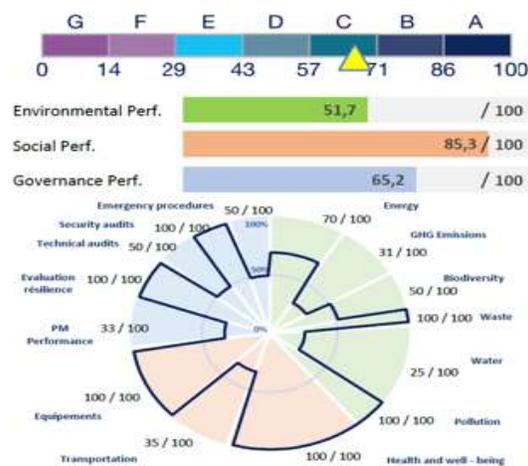
- Energy
- Greenhouse gas emissions
- Biodiversity
- Waste
- Water
- Pollution

Social aspects:

- Health and Well-being
- Transport
- Facilities

Governance aspects:

- Property Manager Performance
- Climate Change Resilience Assessment
- Audits (energy and technical)
- Safety audit



The scores obtained on these 14 themes are aggregated and translated into the asset's ESG score (called the SRI score) ranging from 0 to 100. This score ranks assets on a scale from A to G, with the best score being A (100).